

Les vols et violences dans les réseaux de transports en commun en 2020

En 2020, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 116 430 victimes de vols et de violences dans les transports en commun. Les vols sans violence constituent l'atteinte la plus caractéristique de la délinquance dans les transports en commun : ils représentent 80 % des victimes de vols et de violences dans les transports en commun, et 17 % des vols sans violence commis en France ont lieu dans les transports en commun.

L'Île-de-France, avec un réseau de transports en commun particulièrement développé, concentre les deux tiers des atteintes dénombrées. Un vol sans violence sur trois y est commis dans les transports en commun. Les vols y ont particulièrement lieu dans le réseau métropolitain, tandis que dans le reste de la France, les atteintes ont plus fréquemment lieu dans le réseau de surface (bus et tramway).

Dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre de victimes enregistrées a fortement baissé sur l'ensemble des transports en commun en 2020. Le nombre de victimes de vols sans violence a ainsi diminué de 30 %, celui des violences sexuelles de 28 % et celui des coups et blessures volontaires de 25 %. Les vols violents ont, eux, diminué de 4 %. Seul le nombre de victimes d'outrages et de violences contre dépositaires de l'autorité publique est resté stable (+1 %). Cependant, en Île-de-France, la baisse des victimes enregistrées est moins marquée que celle de la fréquentation des transports en commun. En 2020, on y dénombre ainsi 29 victimes de vols et de violences par million de trajets contre 22 en 2019.

Les 18-29 ans représentent un tiers des victimes enregistrées dans les transports en commun alors qu'ils ne représentent que 14 % de la population. Les victimes sont aussi plus fréquemment des femmes (56 %), et sont majoritairement de nationalité française (78 %). Les femmes sont particulièrement victimes de violences sexuelles (94 %) et plus d'un tiers sont mineures. Dans un contexte de net recul du tourisme en 2020, les victimes étrangères ont été moins nombreuses en provenance de l'Europe, de l'Asie ou de l'Amérique, mais pas en provenance de l'Afrique.

La très grande majorité des mis en cause impliqués dans des vols ou des violences dans les transports en commun sont des hommes (88 %). Par ailleurs, près de 40 % sont identifiés comme mineurs et plus de la moitié sont enregistrés comme étrangers (58 %). La surreprésentation des mineurs et des étrangers parmi les mis en cause est particulièrement importante parmi les mis en cause pour vols sans violence, en lien avec l'existence de filières de criminalité organisée exploitant notamment des mineurs isolés.

Forte baisse des vols et violences dans les transports en commun en 2020

En 2020, en France, les vols - avec ou sans violence - sont les faits enregistrés les plus fréquents dans les transports en commun. Près de 104 500 victimes de vols dans les transports en commun ont ainsi été entendues par les services de police et de gendarmerie (*encadrés 1 et 2*). Dans les transports en commun, 89 % ont été victimes de vols sans violence. Celles-ci représentent

un peu plus d'une victime de vols sans violence sur six (*figure 1*). A titre de comparaison, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS, *encadré 1*), en moyenne sur la période 2016-2018, 23 % des victimes déclarent avoir subi un vol (ou une tentative de vol) sans violence ni menace dans les transports en commun. En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marquée notamment par deux périodes de confinement, le nombre de victimes de vols sans violence dans les transports en commun a très fortement diminué

par rapport à 2019 (-30 %), alors que la tendance était à la hausse les années précédentes (+10 % par an entre 2017 et 2019).

Dans le même temps, les vols violents enregistrés ont diminué beaucoup moins rapidement dans les transports en commun (-4 % de victimes) que tous lieux confondus (-18 %). En 2020, 15 % des vols violents en France ont ainsi eu lieu dans les transports en commun. Cette proportion reste cohérente avec celle estimée à partir de l'enquête Cadre

1 Nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun entre 2017 et 2020

	Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux					Part des victimes dans les transports en commun				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
2020	93 319	11 155	5 977	1 506	4 477	539 643	74 682	250 904	57 098	98 218	17%	15%	2%	3%	5%
2019	132 898	11 677	7 936	2 100	4 440	709 397	90 579	250 143	55 546	100 363	19%	13%	3%	4%	4%
2018	114 447	11 709	7 641	1 859	3 874	690 028	92 697	233 435	49 494	97 210	17%	13%	3%	4%	4%
2017	110 143	12 470	7 616	1 358	4 074	702 793	100 084	219 286	41 723	87 594	16%	12%	3%	3%	5%
Évolution 2019/2020	-30%	-4%	-25%	-28%	1%	-24%	-18%	0%	3%	-2%					
Évolution 2018/2019	16%	0%	4%	13%	15%	3%	-2%	7%	12%	3%					
Évolution 2017/2018	4%	-6%	0%	37%	-5%	-2%	-7%	6%	19%	11%					

Lecture : En 2020, 5 977 victimes de coups et blessures volontaires ont été enregistrées dans les transports en commun par les services de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 25 % entre 2019 et 2020. Ces victimes représentent 2 % de l'ensemble des victimes de coups et blessures volontaires enregistrées en France en 2020.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Encadré 1 - Les sources utilisées

• La délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité (services de police et unités de gendarmerie) sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

La disponibilité, depuis le printemps 2016, de bases de données détaillées sur les infractions constatées a permis la construction de catégories statistiques plus fines que celles de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur) : repérage des violences intrafamiliales, analyses par types de victimes ou selon la localisation des faits (par exemple dans les transports en commun).

• L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS)

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) est conduite chaque année depuis 2007 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP, supprimé fin 2020) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI, créé en 2014).

Cette enquête nationale, dite de « victimation », a pour objectif d'évaluer et de décrire les atteintes dont sont victimes les ménages et les individus, qu'ils aient ou non porté plainte. Elle complète ainsi les données administratives sur les infractions enregistrées au quotidien par les services de police et de gendarmerie.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'enquête CVS n'a pas pu être menée en 2020 par l'Insee et par conséquent, les indicateurs présentés ici n'ont pas pu être actualisés depuis la publication de 2018 [Plantevignes, Saintilan, 2019]. Néanmoins, il s'agit là de statistiques structurelles estimées en moyenne sur une période de temps relativement longue et qui conservent une certaine stabilité.

• Fréquentation des transports en commun en Île-de-France

Ces données sont diffusées par l'observatoire de la mobilité en Île-de-France (<https://www.omnil.fr/>).

• Fréquentation touristique

Ces données sont disponibles dans le bilan économique 2020 - Île-de-France réalisé par l'Insee. En raison de la crise sanitaire, l'enquête de fréquentation touristique habituellement conduite par l'Insee a été réalisée en mode allégée en 2020. Ainsi, contrairement à 2019, la part de nuitées effectuées par une clientèle non-résidente en France porte sur le troisième trimestre de l'année (juillet, août et septembre).

de vie et sécurité (CVS) : sur les années 2011 à 2018, 13 % des victimes de vols ou tentatives de vols avec violences ou menaces déclarent que leur agression a eu lieu dans les transports en commun. Concernant les autres types de délinquance, la place des transports en commun est plus marginale. En 2020, les coups et blessures volontaires sur

personnes de 15 ans ou plus dans les transports en commun représentent 2 % des victimes enregistrées tous lieux confondus, soit 5 980 victimes. Comme pour les vols sans violence, le nombre de victimes de ces agressions a très fortement diminué entre 2019 et 2020 dans les transports en commun

(-25 %) après avoir augmenté entre 2018 et 2019 (+4 %).

Le nombre de victimes de violences sexuelles dans les transports en commun a également connu une baisse très importante (-28 %) avec 1 510 victimes en 2020 alors que leur nombre était en hausse les années précédentes

2 Nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun en Île-de-France entre 2017 et 2020

	Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux					Part des victimes dans les transports en commun				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
2020	63 128	8 574	2 557	676	1 904	194 994	34 346	51 009	10 305	22 753	32%	25%	5%	7%	8%
2019	89 905	8 888	3 442	997	1 969	260 704	41 112	51 710	10 930	23 888	34%	22%	7%	9%	8%
2018	72 649	8 441	3 146	865	1 773	235 498	41 479	48 988	9 856	23 922	31%	20%	6%	9%	7%
2017	69 756	9 461	3 291	661	1 931	232 064	45 156	47 257	8 248	22 995	30%	21%	7%	8%	8%
Évolution 2019/2020	-30%	-4%	-26%	-32%	-3%	-25%	-16%	-1%	-6%	-5%					
Évolution 2018/2019	24%	5%	9%	15%	11%	11%	-1%	6%	11%	0%					
Évolution 2017/2018	4%	-11%	-4%	31%	-8%	1%	-8%	4%	19%	4%					

Lecture : En 2020, 8 574 victimes de vols violents en Île-de-France ont été enregistrées dans les transports en commun par les forces de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 4 % entre 2019 et 2020. Ces victimes représentent 25 % de l'ensemble des victimes de vols violents enregistrées en Île-de-France en 2020.

Champ : Île-de-France.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

(+13 % en 2019 et +37 % en 2018). Dans le même temps, le nombre de victimes enregistrées continue d'augmenter tous lieux confondus en 2020 (+3 %), après avoir déjà connu de nettes hausses en 2018 (+19 %) et 2019 (+12 %), dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration de l'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie.

Enfin, les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique dans les transports en commun représentent 5 % de l'ensemble des victimes enregistrées tous lieux confondus. En 2020, 4 480 victimes ont été enregistrées par les forces de sécurité, soit +1 % par rapport à 2019, après avoir déjà fortement augmenté entre 2018 et 2019 (+15 %). Tous lieux confondus, le nombre de victimes enregistrées est en revanche à la baisse en 2020 (-2 %).

En Île-de-France, le nombre de victimes baisse moins fortement en 2020 que la fréquentation dans les transports en commun

Le réseau de transports en commun étant plus développé en Île-de-France et la fréquentation plus soutenue, la part des victimes dans les transports en commun enregistrées par les forces de sécurité y est plus importante. Pour chacune des deux atteintes les plus fréquentes (vols avec et sans violence), ces parts atteignent respectivement 25 % et 32 % en Île-de-France contre 15 % et 17 % sur l'ensemble du territoire (figure 2). Ainsi, la région francilienne, qui compte 19 % de la population nationale, cumule plus des deux tiers de

Encadré 2 - Mesurer la délinquance enregistrée dans les réseaux de transport en commun

Cette publication porte sur les vols (y compris les tentatives), avec ou sans usage de la violence, réalisés directement sur les personnes ainsi que sur les violences dans les réseaux de transports en commun enregistrés par les services de police et de gendarmerie. Les violences incluent les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus ainsi que les violences sexuelles (viols, agressions et harcèlements). Cette étude intègre également les outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique (DAP). Les personnes dépositaires de l'autorité publique sont titulaires d'un pouvoir de décision et de contrainte sur les individus ou sur les choses dans l'exercice des fonctions temporaires ou permanentes dont elles sont investies. En plus des policiers et gendarmes, cela inclut une partie des agents des entreprises de transports en commun.

Les vols et violences sont ici mesurés en nombre de victimes. La base Victimes décrit l'ensemble des victimes de crimes ou délits (appartenant au champ de l'« État 4001 », c'est à dire hors délits routiers et contraventions) commis en France et enregistrés par les services de police et de gendarmerie. Si une même victime a subi plusieurs infractions, elle apparaîtra autant de fois dans la base Victimes. La base Victimes intègre des informations sur l'adresse de résidence, le sexe, l'âge et la nationalité des victimes personnes physiques. Elle couvre également les victimes personnes morales (non prises en compte ici). Elle donne des éléments sur les infractions subies (nature de l'infraction – NATINF –, caractère intrafamilial ou non de l'infraction, etc.)

Un éclairage est également consacré aux destructions et dégradations volontaires dans les transports à Paris et en petite couronne (encadré 3). Du fait de la porosité entre les contraventions et les délits pour ce type d'atteinte, les statistiques associées portent sur les délits et contraventions. Par ailleurs, le lieu de commission des contraventions n'étant pas disponible dans les données enregistrées par la gendarmerie nationale, les statistiques produites ont été restreintes à Paris et à la petite couronne, zone intégralement couverte par la police nationale.

Le champ « France » de cette étude fait référence à la France métropolitaine et aux départements et régions d'Outre-Mer (DROM).

Cette étude prend en compte trois types de réseaux : les réseaux de surface (rames et stations ou arrêts de bus et tramway), les réseaux métropolitains (rames et stations de métro, val, etc.) et les réseaux ferroviaires (trains grandes lignes et de banlieue, rames et gares de RER et TER).

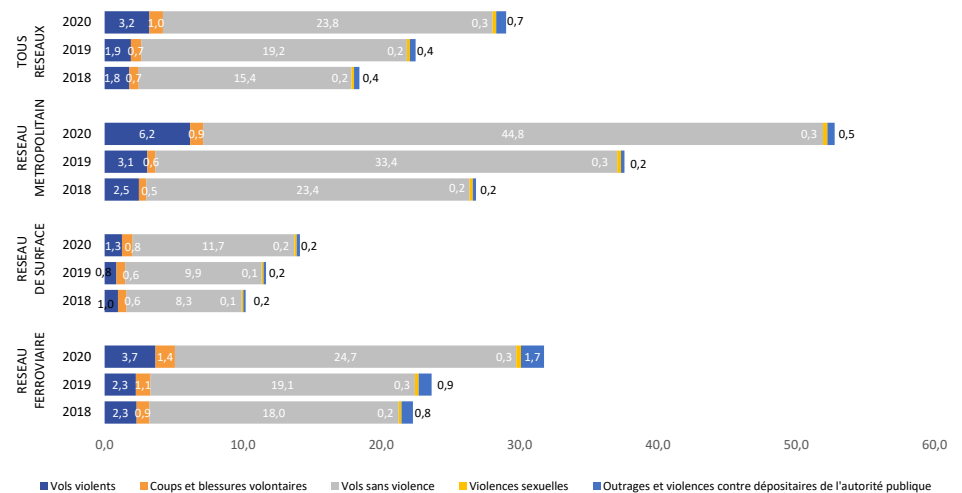
l'ensemble des victimes de vols sans violence et des trois quarts des victimes de vols violents enregistrées dans les transports en commun en 2020.

Dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre de victimes de vols et de violences enregistrées a baissé en Île-de-France, dans des proportions similaires à la France entière. Le nombre de victimes de coups et blessures volontaires, de vols sans violence ou de violences sexuelles a ainsi reculé significativement de 26 %, de 30 % et de 32 % tandis que le nombre de victimes de vols violents et d'outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique n'ont baissé que de 4 et 3 % respectivement. Par ailleurs, en Île-de-France, comme sur l'ensemble du territoire, le nombre de victimes enregistrées de coups et blessures volontaires, de vols sans violence ou de violences sexuelles a nettement plus reculé dans les transports en commun que tous lieux confondus que les vols violents et outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique.

En 2020, en lien avec la crise sanitaire, marquée par deux périodes de confinement mais aussi par un recours accru au télétravail, la fréquentation des transports en commun en Île-de-France a très fortement diminué avec 2,6 milliards de voyages contre 4,7 milliards en 2019, soit une baisse de 43 %. La fréquentation dans le réseau métropolitain a été divisée par deux. Dans le réseau ferroviaire, celle-ci a diminué de 46 % et dans le réseau de surface de 36 %.

Le nombre de victimes enregistrées par les services de police et de gendarmerie

3 Nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun pour un million de voyages en Île-de-France entre 2018 et 2020



Lecture : En 2020, on compte 44,8 victimes de vols sans violence pour un million de voyages sur le réseau métropolitain contre 33,4 en 2019.

Champ : Île-de-France.

Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Observatoire de la mobilité en Île-de-France.

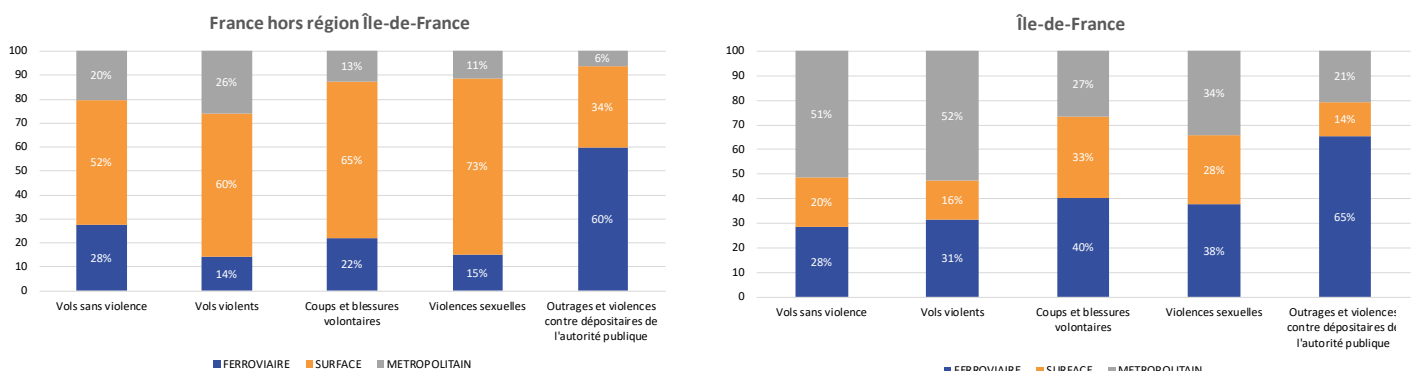
a reculé moins fortement que la fréquentation des transports en commun. Ainsi, en 2020, tous réseaux confondus, on compte 24 victimes de vols sans violence pour un million de voyages contre 19 victimes en 2019. Pour les vols avec violence, le nombre de victimes pour un million de voyages est passé de 2 à 3 entre 2019 et 2020 (figure 3).

C'est dans le réseau métropolitain que cette augmentation est la plus importante, là même où la baisse de fréquentation est la plus forte. Entre 2019 et 2020, le nombre de victimes de vols sans violence est ainsi passé de 33 à 45 victimes pour un million de voyages tandis que le nombre de victimes de vols violents est passé de 3 à 6.

Hors Île-de-France, les atteintes ont principalement lieu dans le réseau de surface alors qu'en Île-de-France, les vols se produisent davantage dans le réseau métropolitain

En raison de l'importance du réseau métropolitain à Paris, il faut distinguer l'Île-de-France du reste du territoire pour analyser la victimation par type de transport en commun. En 2020, hors Île-de-France, le réseau de surface est ainsi le lieu de victimation majoritaire pour l'ensemble des atteintes sauf pour les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique qui ont lieu principalement sur le réseau ferroviaire

4 Répartition du nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun en 2020 par type de réseau



Lecture : En 2020, 60 % des victimes de vols violents ont été enregistrées dans le réseau de surface en France, hors région Île-de-France. Cette proportion n'est que de 16 % en région Île-de-France.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

(figure 4). En Île-de-France, le réseau métropolitain est celui où se déroule la majorité des vols avec ou sans violence, tandis que les violences sexuelles et coups et blessures volontaires sont davantage répartis entre les différents types de réseaux. Comme dans le reste du pays, les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique sont commis pour l'essentiel sur le réseau ferroviaire. Ces constats restent valides lorsqu'on les rapporte à la fréquentation du réseau francilien (figure 3).

Un tiers des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun ont entre 18 et 29 ans et un peu plus de la moitié des victimes sont des femmes

L'âge des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun

est semblable à celui de l'ensemble des victimes tous lieux confondus, hormis pour les violences sexuelles qui concernent beaucoup plus souvent les mineurs, tous lieux confondus, que dans les transports en commun. Sur l'ensemble du territoire, 77 % des victimes dans les transports en commun ont entre 18 et 59 ans (figure 5) et un tiers ont entre 18 et 29 ans. Cette proportion diffère selon le type de délinquance. Ainsi, les vols avec ou sans violence concernent plus fréquemment des victimes entre 18 et 29 ans (33 %). Les coups et blessures volontaires concernent autant les victimes de 18 à 29 ans (30 %) que celles de 30 à 44 ans (32 %) tandis que la moitié des victimes d'outrages et de violence contre dépositaires de l'autorité publique ont entre 30 et 44 ans. Enfin, 85 % des victimes de violences sexuelles ont moins de 30 ans, et en particulier 39 % sont mineures.

Les femmes représentent un peu plus de la moitié des victimes de vols ou

de violences dans les transports en commun (56 %) en France mais elles sont tout particulièrement victimes de violences sexuelles (94 % des victimes sont des femmes, figure 6). En Île-de-France, 76 % de ces femmes sont âgées de moins de 30 ans (dont 21 % ont entre 13 et 17 ans) et 83 % sur le reste du territoire (dont 37 % ont entre 13 et 17 ans).

A l'inverse, les coups et blessures volontaires dans les transports en commun concernent beaucoup plus souvent les hommes (64 %), en Île-de-France ou sur le reste du territoire. C'est également le cas pour les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique puisque 86 % des victimes sont des hommes (en lien avec la part des hommes dans les professions concernées). La moitié d'entre eux sont âgés de 30 à 44 ans.

Pour les vols, ceux sans violence concernent majoritairement les femmes

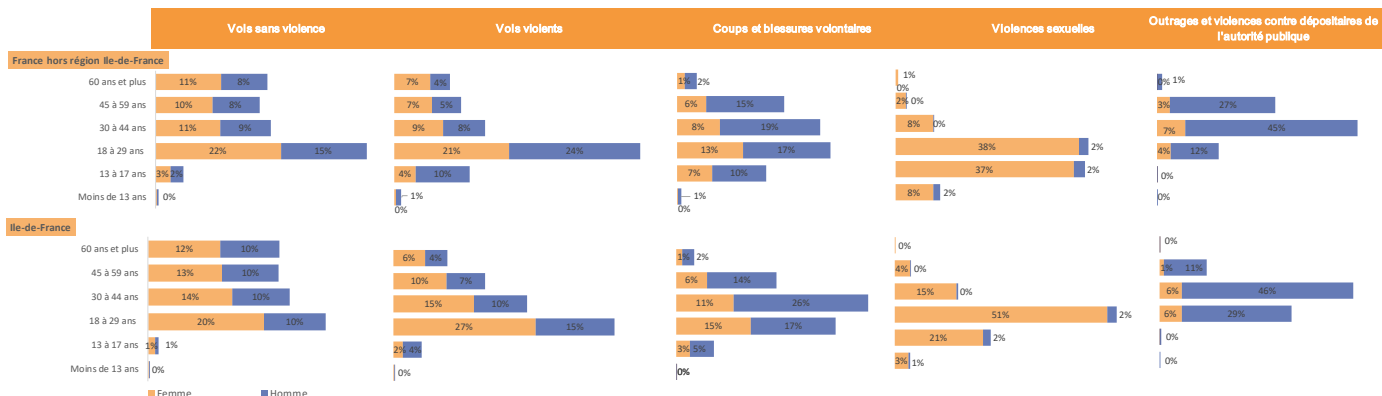
5 Répartition des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en 2020 par âge et par sexe

	Ensemble des réseaux de transport en commun					Tous lieux	
	Femmes victimes	Hommes victimes	Ensemble des victimes	Part des femmes parmi les victimes	Répartition des victimes par classe d'âge	Part des femmes parmi les victimes	Répartition des victimes par classe d'âge
Moins de 13 ans	262	201	463	57 %	0%	67 %	2%
13 à 17 ans	2 472	2 250	4 722	52 %	4%	51 %	5%
18 à 29 ans	23 488	14 880	38 368	61 %	33%	52 %	29%
30 à 44 ans	14 996	13 131	28 127	53 %	24%	49 %	30%
45 à 59 ans	12 419	11 081	23 500	53 %	20%	47 %	19%
60 ans et plus	11 927	9 327	21 254	56 %	18%	54 %	15%
Total des victimes	65 564	50 870	116 434	56 %	100 %	51 %	100 %

Lecture : En 2020, parmi les 116 434 victimes de vols et de violence dans les transports en commun, 56 % sont des femmes et 33 % ont entre 18 et 29 ans.
Champ : France.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

6 Répartition des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en 2020 par âge, par sexe et par type de délinquance



Lecture : En 2020, les femmes de 18 à 29 ans représentent 27 % des victimes de vols violents enregistrés dans les transports en commun en Île-de-France et les hommes 15 %.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

(près de 60 %), que ce soit en région francilienne et sur le reste du territoire, et ce dans les mêmes proportions. En revanche, si 60 % des victimes de vols violents en Île-de-France sont des femmes, elles représentent un peu moins de la moitié des victimes sur le reste du territoire (48 %).

En Île-de-France, près de 3 victimes sur 10 de vols ou de violences dans les transports en commun sont étrangères

En 2020, 22 % des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun sont enregistrées comme étrangères (voir figure complémentaire sur internet). Cette proportion atteint 27 % en région Île-de-France, soit presque deux fois plus que sur le reste du territoire (14 %) (figure 7). Cet écart peut être relié à la part des résidents étrangers (14 % en Île-de-France contre 7 % en France entière)¹ et à la fréquentation touristique (25 % de nuitées effectuées en Île-de-France par des personnes non-résidentes en France contre 16 % en France entière au troisième trimestre 2020). La part des victimes étrangères est notamment plus élevée parmi les victimes de vols avec ou sans violence, (respectivement 30 % et 27 % en Île-de-France contre respectivement 16 % et 15 % sur le reste du territoire - figure 8). La part des victimes étrangères parmi les victimes de coups et blessures volontaires, de violences sexuelles, et a fortiori d'outrages ou violences contre dépositaire de l'autorité publique est plus faible.

1. Insee, RP 2018, exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Entre 2019 et 2020, la proportion de victimes étrangères a diminué plus fortement en Île-de-France (de presque 8 points) que sur le reste du territoire (2 points). La part des victimes enregistrées venant d'un autre pays de l'Union européenne a baissé de 3,2 points, d'un pays d'Asie de 3,1 points ou d'Amérique de 2,3 points. A l'inverse, la part des victimes venant d'un pays d'Afrique est restée stable en Île-de-France comme sur l'ensemble du territoire. La baisse globale du nombre de victimes étrangères serait ainsi plus liée aux touristes qu'aux étrangers résidents. En effet, les mesures restrictives mises en place en raison de la pandémie de Covid-19, notamment la fermeture des frontières ou la limitation des déplacements sur le territoire national, ont entraîné une chute sans précédent de la fréquentation touristique en Île-de-France, et donc dans les transports. La part de nuitées comptabilisées en Île-de-France et effectuées par des personnes non-résidentes en France est

ainsi passée de 55 % en 2019 à 25 % au troisième trimestre 2020 [Insee, 2020].

Près de 40 % des mis en cause pour vols ou violences dans les transports en commun sont identifiés comme mineurs en 2020

En 2020, 10 660 personnes ont été mises en cause pour des faits de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire, soit une baisse de 15 % par rapport à l'année précédente. L'âge du mis en cause ne pouvant pas être systématiquement vérifié par les services de sécurité en début de procédure (encadré 4), ces statistiques portent donc sur l'âge renseigné et pas nécessairement sur l'âge réel du mis en cause. Elles doivent donc être interprétées avec précaution.

8 Nationalité des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en 2020, selon le type de délinquance

	France hors région Île-de-France					Île-de-France				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
France	85%	84%	88%	94%	99%	73%	70%	78%	86%	98%
Maghreb	3%	4%	5%	1%	0%	4%	5%	7%	4%	1%
Afrique Hors Maghreb	4%	5%	3%	1%	0%	7%	7%	7%	2%	1%
Union européenne hors France	3%	2%	2%	1%	0%	7%	5%	2%	3%	0%
Europe hors Union européenne	1%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	0%
Asie	2%	3%	1%	1%	0%	6%	9%	3%	1%	0%
Amérique	1%	1%	0%	1%	0%	3%	2%	1%	2%	0%
Autres	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%
TOTAL (en nombre de victimes)	30 191	2 581	3 420	830	2 573	63 128	8 574	2 557	676	1 904

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de Juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Lecture : En 2020, 84 % des victimes de vols violents enregistrés dans les transports en commun sur le territoire français hors région Île-de-France sont de nationalité française.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

7 Nationalité des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en 2019 et 2020

	France hors région Île-de-France						Île-de-France					
	Ensemble des réseaux de transport en commun			Tous lieux			Ensemble des réseaux de transport en commun			Tous lieux		
	2019	2020	évolution (en point)	2019	2020	évolution (en point)	2019	2020	évolution (en point)	2019	2020	évolution (en point)
France	84%	86%	2,0	91%	91%	0,6	66%	73%	7,8	74%	78%	3,9
Maghreb	3%	3%	0,4	2%	2%	0,1	3%	4%	0,6	4%	5%	0,6
Afrique Hors Maghreb	4%	4%	0,4	2%	2%	0,1	6%	6%	0,8	5%	5%	0,4
Union européenne hors France	4%	3%	-1,3	3%	2%	-0,5	9%	6%	-3,2	6%	5%	-1,6
Europe hors Union européenne	1%	1%	-0,1	1%	1%	0,0	1%	1%	-0,2	1%	1%	-0,1
Asie	3%	2%	-0,7	1%	1%	-0,2	9%	6%	-3,1	6%	4%	-2,0
Amérique	1%	1%	-0,4	1%	1%	-0,1	5%	2%	-2,3	3%	2%	-1,2
Autres	0%	0%	-0,2	0%	0%	0,0	1%	0%	-0,5	1%	1%	-0,1
TOTAL (en nombre de victimes)	53 850	39 595		817 684	707 138		105 201	76 839		388 344	313 407	

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de Juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Lecture : En 2020, 86 % des victimes de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun sur le territoire français hors région Île-de-France sont de nationalité française.

Champ : France.

Source : SSMSI, SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

En 2020, trois quarts des mis en cause pour des vols ou des violences enregistrés dans les transports en commun ont moins de 30 ans, et 39 % ont moins de 18 ans, alors que, tous lieux confondus, un peu moins de la moitié (48 %) des mis en cause ont moins de 30 ans, et 16 % sont mineurs (*figure 9*). Cette surreprésentation des mineurs parmi les mis en cause dans les transports en commun, est révélatrice pour partie du phénomène des mineurs isolés et de leur exploitation par des filières de criminalité organisée. Ces réseaux, de pickpockets notamment, exploitent les mineurs, qui œuvrent ainsi autant sur la voie publique que dans les transports en commun.

Sur l'ensemble du territoire, en 2020, 9 350 hommes ont été mis en cause pour des faits de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun, soit 88 % de l'ensemble des mis en cause. Cette proportion est pratiquement similaire tous lieux confondus. Les hommes sont surreprésentés parmi les mis en cause dans pratiquement toutes les classes d'âge sauf pour les moins de 13 ans où les femmes représentent 55 % des mis en cause.

Les mis en cause étrangers surreprésentés pour les vols sans violence dans les transports en commun en 2020

En 2020, en France, près de six mis en cause sur dix (58 %) dans les transports en commun sont identifiés comme étant étrangers (*voir figure complémentaire sur internet*). Tout comme son âge, la nationalité du mis en cause ne peut

9 Répartition des mis en cause pour vols ou violences en 2020 par âge et par sexe

	Ensemble des réseaux de transport en commun					Tous lieux	
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classe d'âge	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classe d'âge
Moins de 13 ans	113	92	205	45 %	2%	86%	1%
13 à 17 ans	502	3 465	3 967	87 %	37%	88%	14%
18 à 29 ans	394	3 498	3 892	90 %	37%	87%	32%
30 à 44 ans	188	1 624	1 812	90 %	17%	85%	31%
45 à 59 ans	90	564	654	86 %	6%	83%	16%
60 ans et plus	21	109	130	84 %	1%	84%	5%
Total des mis en cause	1 308	9 352	10 660	88 %	100 %	86 %	100 %

Lecture : En 2020, parmi les 10 660 mis en cause pour vols ou violences enregistrés dans les transports en commun, 88 % sont des hommes et 37 % ont entre 18 et 29 ans.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases des mis en cause pour crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

pas systématiquement être vérifiée par les services de sécurité en début de procédure (*encadré 4*). Ces statistiques doivent donc également être interprétées avec précaution.

Si, hors région Île-de-France, 37 % des mis en cause impliqués dans des faits liés aux transports en commun sont identifiés comme étrangers (contre 13 % tous lieux confondus), cette proportion monte à 73 % en Île-de-France (contre 38 % tous lieux confondus) (*figure 10*). Entre 2019 et 2020, le nombre de mis en cause étrangers a augmenté de 2,8 points en Île-de-France et de presque 2 points sur le reste du territoire. Pour l'ensemble des atteintes, les personnes identifiées comme étant étrangères les plus fréquemment mises en cause dans les transports en commun sont issues des pays du Maghreb (44 % en Île-de-France et 19 % sur le reste du territoire).

Les personnes mises en cause pour vols ou violences identifiées comme étant étrangères sont plus souvent mineures que celles de nationalité française. Ainsi, en 2020, en France, parmi

les mis en cause étrangers, 80 % ont moins de 30 ans, et 44 % sont mineurs, contre 69 % parmi ceux de nationalité française (et 32 % de mineurs) (*voir figure complémentaire sur internet*). Ceci est particulièrement lié aux vols sans violence.

Les mis en cause étrangers sont surreprésentés parmi les mis en cause pour vols sans violence (85 % des mis en cause - *voir figure complémentaire sur internet*). Cette proportion atteint 92 % (dont près de la moitié de mineurs) en Île-de-France contre 67 % sur le reste du territoire (*figures 11 et 12*). Cette surreprésentation dans les transports en commun semble également liée en partie à l'existence de filières de criminalité organisée exploitant des mineurs isolés.

Concernant les vols violents et violences sexuelles enregistrés dans les transports en commun, les mis en cause en Île-de-France sont plus fréquemment étrangers (respectivement 80 % et 62 %) mais pas sur le reste du territoire (respectivement 43 % et 29 %). De plus, ces mis en causes étrangers sont plus

10 Nationalité des mis en cause pour vols ou violences dans les transports en commun en 2019 et 2020

	France hors région Île-de-France						Île-de-France					
	Ensemble des réseaux de transport en commun			Tous lieux			Ensemble des réseaux de transport en commun			Tous lieux		
	2019	2020	évolution (en point)	2019	2020	évolution (en point)	2019	2020	évolution (en point)	2019	2020	évolution (en point)
France	65%	63%	-1,7	87%	87%	-0,1	29%	27%	-2,8	62%	62%	-0,6
Maghreb	18%	19%	1,7	5%	6%	0,3	43%	44%	1,4	17%	18%	1,1
Afrique Hors Maghreb	7%	7%	0,5	2%	3%	0,1	12%	13%	1,1	9%	9%	0,3
Union européenne hors France	3%	3%	-0,4	2%	2%	-0,1	8%	10%	1,5	6%	5%	-0,5
Europe hors Union européenne	5%	5%	-0,3	1%	1%	-0,1	3%	2%	-1,0	1%	1%	-0,2
Asie	2%	2%	0,2	1%	1%	-0,1	2%	2%	-0,1	3%	3%	0,1
Amérique	0%	0%	-0,1	1%	1%	0,0	1%	1%	-0,1	1%	1%	-0,1
Autres	0%	0%	0,0	0%	0%	0,0	0%	0%	0,0	0%	0%	0,0
TOTAL (en nombre de mis en cause)	5 385	4 512		249 004	247 908		7 209	6 148		68 494	65 528	

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de Juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Lecture : En 2020, 63 % des mis en cause pour vols ou violences enregistrés dans les transports en commun sur le territoire français hors région Ile-de-France sont de nationalité française.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases des mis en cause pour crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

âgés que les mis en cause français pour les mêmes atteintes

Que ce soit en région francilienne ou sur le reste du territoire, les mis en cause pour coups et blessures volontaires sont en grande majorité de nationalité française (respectivement 61 % et 78 %), tout comme pour les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique (59 % et 76 %).

En 2020, le nombre de victimes dans les transports en commun baisse nettement dans l'ensemble des départements et communes

Paris est le premier département en nombre de victimes de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun, avec 54 860 victimes. Il

représente ainsi presque la moitié des victimes dans les transports en commun en 2020 (47 %) (figure 13). Ceci s'explique par la forte attractivité du territoire pour le tourisme ou pour l'emploi et par l'importance du réseau de transports en commun.

Les sept autres départements d'Île-de-France comptent tous parmi les dix-huit départements ayant le plus grand nombre de victimes enregistrées dans les transports en commun. Paris et la Seine-Saint-Denis sont aussi les deux départements qui comptabilisent le plus de victimes pour 1 000 habitants (respectivement 25 victimes et 5 victimes) devant le Rhône (8 080 victimes en 2020, soit 4 pour mille habitants). Les autres départements enregistrent chacun moins de 4 000 victimes dans les transports en commun en 2020.

Entre 2019 et 2020, tous ces départements ont connu une très forte

diminution du nombre de victimes enregistrées dans les transports en commun, en particulier l'Isère (-39 %), la Seine-et-Marne (-35 %), les Yvelines (-34 %) et la Haute-Garonne (-32 %). La Seine-Saint-Denis est le département ayant connu la plus faible diminution du nombre de victimes (-16 %).

À l'échelle communale, le nombre de victimes est naturellement plus élevé dans les communes ayant un réseau de transport en commun développé. Après Paris (qui est à la fois un département et une commune), Lyon est la deuxième commune comptabilisant le plus grand nombre de victimes enregistrées en 2020 (6 530), celles-ci représentant 6 % du total des victimes dans les transports en commun en France (figure 14) devant Marseille (3 040 victimes) et Montpellier (2 290 victimes). Si la commune de Saint-Denis est la sixième commune comptabilisant le plus grand nombre de victimes dans les transports en commun, elle comptabilise, après Paris, le plus grand nombre de victimes pour 1 000 habitants (20 victimes).

Entre 2019 et 2020, toutes ces communes ont connu une diminution du nombre de victimes enregistrées dans les transports en commun supérieure à 18 %, en particulier Grenoble (-44 %) et Toulouse (-32 %).

11 Nationalité des mis en cause pour vols ou violences dans les transports en commun en 2020, selon le type de délinquance

	France hors région Île-de-France					Île-de-France				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
France	33%	57%	78%	71%	76%	8%	20%	61%	38%	59%
Maghreb	43%	32%	8%	10%	7%	59%	61%	13%	17%	11%
Afrique Hors Maghreb	4%	4%	8%	7%	12%	10%	14%	14%	23%	22%
Union européenne hors France	4%	4%	3%	4%	3%	16%	3%	3%	7%	5%
Europe hors Union européenne	14%	3%	1%	1%	1%	4%	0%	2%	1%	0%
Asie	2%	1%	2%	6%	2%	2%	1%	4%	11%	2%
Amérique	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	2%	1%	2%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL <i>en nombre de mis en cause</i>	1 165	440	1 708	335	864	2 948	1 193	1 037	203	767

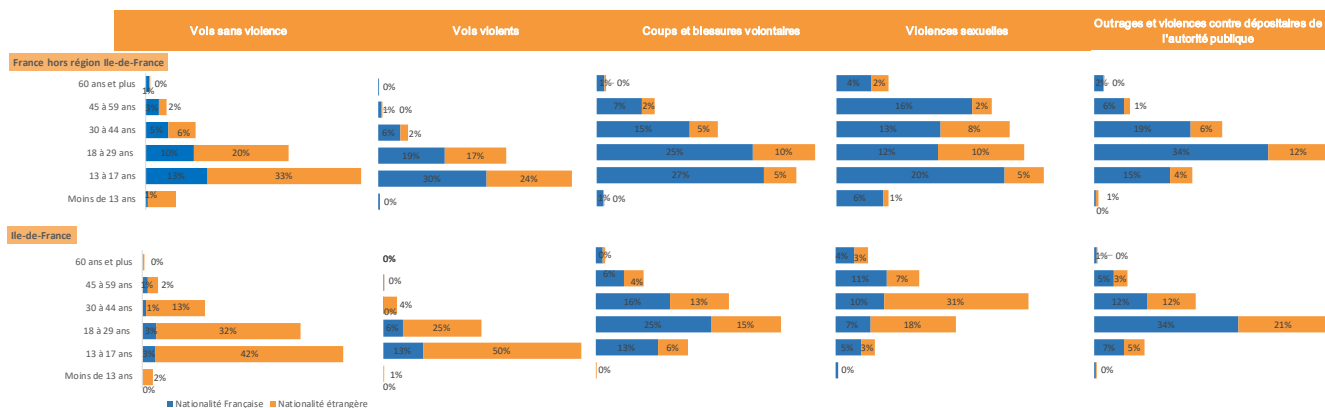
Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de Juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Lecture : En 2020, 78 % des mis en cause pour coups et blessures volontaires enregistrés dans les transports en commun sur le territoire français hors région Ile-de-France sont de nationalité française.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases des mis en cause pour crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

12 Répartition des mis en cause pour vols ou violences dans les transports en commun en 2020 par âge, par nationalité et par type de délinquance



Lecture : En 2020, les mis en cause étrangers de 18 à 29 ans représentent 25 % des mis en cause pour vols violents enregistrés en Île-de-France.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases des mis en cause pour crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

13 Évolution du nombre de victimes de vols ou de violences dans les transports en commun, par département

Département	Nombre de victimes en 2020	Nombre de victimes pour 1 000 hab. en 2020	Part des victimes (en %)	Évolution 2019-2020 (en %)
75 PARIS	54 856	25,1	47	-29
93 SEINE-SAINT-DENIS	8 472	5,2	7	-16
69 RHÔNE	8 082	4,4	7	-19
92 HAUTS-DE-SEINE	3 931	2,4	3	-25
13 BOUCHES-DU-RHÔNE	3 528	1,7	3	-21
94 VAL-DE-MARNE	3 401	2,5	3	-19
34 HÉRAULT	2 580	2,3	2	-24
31 HAUTE-GARONNE	2 378	1,7	2	-32
33 GIRONDE	2 317	1,5	2	-27
06 ALPES-MARITIMES	2 088	1,9	2	-28
95 VAL-D'OISE	1 953	1,6	2	-29
59 NORD	1 853	0,7	2	-27
44 LOIRE-ATLANTIQUE	1 847	1,3	2	-26
38 ISÈRE	1 666	1,3	1	-39
91 ESSONNE	1 582	1,2	1	-18
78 YVELINES	1 339	0,9	1	-34
77 SEINE-ET-MARNE	1 305	0,9	1	-35
67 BAS-RHIN	1 031	0,9	1	-25

Note : Départements classés par ordre décroissant du nombre de victimes en 2020 ; départements avec plus de 1 000 victimes de vols ou de violences dans les transports en commun.

Lecture : En 2020, 8 082 victimes de vols ou de violences ont été enregistrées dans le département du Rhône, ce qui représente 7% de l'ensemble des victimes de vols ou de violences enregistrées dans les transports en commun en France. Entre 2019 et 2020, le nombre de victimes a diminué de 19 % dans ce département.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

14 Évolution du nombre de victimes de vols ou de violences dans les transports en commun, par commune

Commune	Nombre de victimes en 2020	Nombre de victimes pour 1 000 hab. en 2020	Part des victimes (en %)	Évolution 2019-2020 (en %)
PARIS	54 856	25,1	47	-29
LYON	6 533	12,7	6	-18
MARSEILLE	3 035	3,5	3	-21
MONTPELLIER	2 294	8,0	2	-24
TOULOUSE	2 248	4,7	2	-32
SAINT-DENIS	2 218	20,0	2	-18
BORDEAUX	1 780	7,0	2	-26
NANTES	1 547	5,0	1	-27
NICE	1 529	4,5	1	-27
GRENOBLE	1 200	7,6	1	-44
LILLE	1 099	4,7	1	-25

Note : Communes classées par ordre décroissant du nombre de victimes en 2020 ; communes avec plus de 1 000 victimes de vols ou de violences dans les transports en commun.

Lecture : En 2020, 6 533 victimes de vols ou de violences ont été enregistrées dans la commune de Lyon, ce qui représente 6% de l'ensemble des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en France. Entre 2019 et 2020, le nombre de victimes a diminué de 18 % dans cette commune.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Encadré 3 - Une forte diminution du nombre de destructions et dégradations volontaires enregistrées dans les transports en commun à Paris et en petite couronne

En 2020, les enregistrements par la police nationale des infractions (y compris des contraventions) de destructions et dégradations volontaires dans les transports en commun à Paris et en petite couronne ne représentent que 1 % des destructions et dégradations volontaires tous lieux confondus (*figure E1*). Ces infractions ont diminué de 21 % en 2020, après avoir déjà diminué de 6 % en 2019. Dans le détail, les délits ont diminué de 25 % tandis que les contraventions ont très légèrement augmenté (+2 %).

C'est dans le réseau métropolitain que ces infractions ont le plus fortement diminué (-33 %) entre 2019 et 2020. Elles ont également diminué de 24 % dans le réseau ferroviaire et de 11 % dans le réseau de surface.

E1 Évolution du nombre d'infractions de destructions et dégradations volontaires à Paris et en petite couronne

	Ensemble des réseaux de transports en commun			Part des faits commis dans les transports en commun		
	Délits	Contraventions	Ensemble	Délits	Contraventions	Ensemble
2020	468	129	597	1,4 %	0,5 %	1,0 %
2019	624	127	751	1,6 %	0,4 %	1,1 %
2018	671	131	802	1,8 %	0,4 %	1,2 %
2017	609	173	782	1,6 %	0,5 %	1,1 %
Évolution 2019/2020	-25%	2%	-21%			
Évolution 2018/2019	-7%	-3%	-6%			
Évolution 2017/2018	10%	-24%	3%			

	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017/2018	Évolution 2018/2019	Évolution 2019/2020
Réseau métropolitain	168	205	175	117	22%	-15 %	-33 %
Réseau ferroviaire	312	360	338	257	15%	-6 %	-24 %
Réseau de surface	326	258	261	231	-21%	1 %	-11 %

Note : Le total des infractions par type de réseau n'est pas égal au total des infractions sur l'ensemble des réseaux de transports en commun. Une même infraction peut en effet avoir été codée sur plusieurs types de réseau à la fois.

Champ : Paris et petite couronne (départements 75, 92, 93, 94), enregistrements par les services de police nationale.

Source : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Encadré 4 - Les mis en cause

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité du procureur de la République. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. La personne est alors « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la commission d'une infraction. Mais une personne mise en cause n'est pas nécessairement coupable : c'est la justice qui le déterminera ultérieurement. À noter qu'un même individu récidiviste est ici comptabilisé autant de fois que les forces de l'ordre le mettent en cause : il n'existe pas d'identifiant unique des personnes dans les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie. D'autre part, les personnes mises en cause enregistrées ne forment, lorsqu'elles sont effectivement coupables, qu'une partie de l'ensemble des auteurs d'infractions. Cette proportion varie en fonction du type de délinquance considéré.

Encadré 4 - Les mis en cause (suite)

L'agent qui enregistre la plainte n'a la possibilité de renseigner qu'une seule nationalité dans les logiciels de rédaction des procédures. Il n'est donc pas possible de savoir si les mis en cause disposent de plusieurs nationalités. Ainsi, parmi les mis en cause identifiés comme étrangers dans le cadre de cette étude, certaines personnes peuvent aussi disposer de la nationalité française et inversement. Par ailleurs, l'identité, la nationalité et l'âge des mis en cause ne peuvent pas être systématiquement vérifiés par les services de police et de gendarmerie en début de procédure, faute de disposer de pièces d'identité sécurisées ou en l'absence de toute pièce d'identité. Or, les mis en cause peuvent avoir intérêt à ne pas dire la vérité aux services de sécurité, notamment au sujet de leur âge et donner un âge inférieur à leur âge réel afin d'échapper à une sanction pénale.

Pour en savoir plus

- **Institut Paris Région**, « Sécurité en Île-de-France : le point en 2019 », *Note rapide n°825*, 2019
- **Institut Paris Région**, « Le sentiment d'insécurité dans les transports collectifs franciliens en 2019 », *Note rapide n°845*, 2020
- **Institut Paris Région**, « Victimation et sentiment d'insécurité en Ile-de-France : quel bilan en période de crise sanitaire ? », *Note rapide n°916*, 2021
- **Insee**, « Sécurité et société - édition 2021 », *Insee Références*, 2021
- **Insee**, « Bilan économique 2020 - Île-de-France », *Insee Conjoncture Île-de-France n°34*, 2021
- **Plantevigne S.**, « Les vols et violences dans les réseaux de transports en commun en 2019 », *Interstats Analyse n°31*, SSMSI, 2020
- **Plantevignes S., Saintilan B.**, « Les vols et violences dans les réseaux de transports en commun en 2018 », *Interstats Analyse n°23*, SSMSI, 2019
- **SSMSI**, « Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique », SSMSI, 2021
- **SSMSI**, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019 : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité », 2019



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude sont disponibles sur le site internet du SSMSI



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication :
Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Aurélien Poissonnier

Auteurs : Claire Charavel

Conception graphique : François Tugores

ISSN 2495-5078

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous sur Twitter @Interieur_stats

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr